

**Municipalité de la Commune
d'Arzier-Le Muids**

**Préavis No 15/2024
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 75'000.-- TTC pour le
remplacement du véhicule de l'équipe forestière

Délégué municipal

M. Frédéric Guilloud

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

L'équipe forestière dispose actuellement d'un véhicule pick-up tout-terrain, datant de 2015 et affichant plus de 60'000 km au compteur. L'année prochaine, ce véhicule aura dix ans de service à son actif. Après tant d'années à arpenter les routes de montagnes et la forêt, les coûts d'entretien deviennent relativement conséquents et l'usure devient importante pour ce type d'activités. Dans le plan d'investissement, il a été budgété 50'000 CHF pour le remplacer en 2025.

Après identification des besoins des utilisateurs, nous sommes arrivés à la conclusion qu'un véhicule de type pick-up double cabine avec un pont de chargement répondait parfaitement aux besoins de l'équipe forestière.

Depuis quelques années, le marché du pick-up s'est énormément restreint. À l'heure actuelle, il ne reste plus qu'une poignée de constructeurs qui proposent ce genre de véhicules. De plus, suite aux perturbations des chaînes d'approvisionnement, il faut compter avec des délais de livraison pouvant aller de 10 à 12 mois. Parallèlement à cela, les prix de base de ces véhicules ont également augmenté.

2. Alternatives étudiées

Plusieurs alternatives ont été étudiées. Vu le parc automobile communal ainsi que l'utilisation spécifique et intensive de l'équipe forestière du pick-up, il n'est pas réaliste qu'ils utilisent un véhicule déjà en possession de la commune. De plus, cela priverait un autre service de leur moyen de déplacement. Nous en avons conclu que l'acquisition d'un nouveau véhicule afin de remplacer l'actuel était la meilleure option.

Très rapidement dans nos recherches, nous avons été confrontés à la problématique que les véhicules d'occasion ne peuvent pas nous être réservés plusieurs semaines, voire plusieurs mois en avance. En effet, le temps entre les appels d'offres et le vote du Conseil sur un préavis est trop grand pour que les garages consultés soient intéressés par cette option. Dès lors, nous nous sommes tournés vers des véhicules neufs, en cherchant des véhicules répondant à nos besoins d'une part, et dont le prix d'achat reste relativement bas d'autre part.

À l'heure actuelle, le choix de pick-up partiellement ou entièrement électrique est très restreint sur le marché européen. La plupart de ces véhicules ne répondent pas à nos besoins. En effet, à cause du poids des batteries, la charge utile ainsi que la charge remorquable sont très fortement limitées. De plus, les modèles entièrement électriques coûtent environ le double d'un véhicule diesel.

3. Choix du véhicule

Compte tenu de ce qui précède, et après avoir demandé des offres à plusieurs marques, le choix s'est porté sur le véhicule suivant :

Toyota Hilux Double Cab Pick up MHEV 2.8 Style 150KW ; motorisation hybride diesel / électrique

L'évolution des différentes gammes pour ce modèle est très rapide. Entre les premières offres demandées en mars 2024 et aujourd'hui, des modèles de base qui n'étaient plus disponibles, le sont à nouveau. Les versions Hilux hybrides diesel + électrique qui n'existaient pas au début de l'année sont arrivés sur le marché à l'été 2024. Les prix subissent également des variations régulières, tendanciellement à la hausse.

Au moment de la rédaction de ce préavis, le modèle hybride n'existe pas en entrée de gamme (modèle COMFORT). La motorisation hybride n'est disponible qu'avec la version STYLE, qui est le modèle juste au-dessus de l'entrée de gamme. Après étude des charges utiles et poids remorquables, ce véhicule peut satisfaire nos besoins.

Dans un souci de transition vers les émissions bas carbone, ainsi que dans la ligne du PECC, nous recommandons l'acquisition du modèle hybride. La variante moins chère étant de choisir la version d'entrée de gamme COMFORT avec une propulsion diesel 100%.

Tous les véhicules Toyota sont garantis 10 ans tant que le service annuel est effectué chez un agent Toyota.



Figure 1 Toyota Hilux, image non contractuelle

4. Choix du garage

Des offres comparatives ont été demandées à trois garage, soit Bandieri Sàrl - Bassins, Emil Frey SA - Nyon, Garage du Saugy Angeloz SA - Crissier.

Comme le prix de base du véhicule est fixé par l'importateur, il est le même pour toutes les offres. Afin de faire un choix entre les différents garages, nous avons donc tenu compte du prix des options, du rabais flotte et de la proximité.

	<i>Bandieri - Bassins</i>	<i>Emil Frey - Nyon</i>	<i>Garage du Saugy - Crissier</i>
	TTC	TTC	TTC
Totoyta Hilux Double Cab	57'800.00 CHF	57'800.00 CHF	57'800.00 CHF
2.8 Style MHEV 150 KW	2'000.00 CHF	2'194.00 CHF	1'250.00 CHF
Tôle de blindage	3'200.00 CHF	3'700.00 CHF	3'400.00 CHF
Attelage Rockinger 3.5 T	3'500.00 CHF	2'772.00 CHF	1'680.00 CHF
Résine de protection benne	1'300.00 CHF	1'182.00 CHF	120.00 CHF
Housses de sièges av. / ar.*	250.00 CHF	N/A	110.00 CHF
Tapis caoutchouc av. / ar.	700.00 CHF	590.00 CHF	400.00 CHF
Forfait livraison			
Total TTC	68'750.00 CHF	68'238.00 CHF	64'760.00 CHF
Total HT	63'598.51 CHF	63'124.88 CHF	59'907.49 CHF

Rabais Flotte	8.12%	8.95%	13.96%
Proximité du CCE	7 km	15 km	41 km

Remarque :

Les chiffres indiqués en *italique* correspondent à une offre incomplète qui ne convient pas aux besoins du service.

Les rabais flotte sont une estimation à la suite des différents devis reçus par les garages :

- Bandieri : rabais sur le montant total.
- Emil Frey : rabais sur le montant total, excepté frais de livraison.
- Saugy : rabais sur le véhicule et ses options. Résine et livraison exclues du rabais.

Nous constatons une faible différence de prix entre les différents garages. Une partie des options proposées par le garage du Saugy sont incomplètes ou ne correspondent pas totalement à nos besoins. Afin de favoriser les commerces locaux, notre choix s'est porté sur le garage Bandieri Sàrl.

5. Reprise

Une offre de reprise a été demandée audit garage. Cette offre est indicative et va immanquablement varier d'ici l'achat du nouveau véhicule. À l'heure actuelle, la reprise du véhicule de l'équipe (Isuzu D-Max) est estimée à environ CHF 8'000.--, ce montant est purement indicatif.

Comme le règlement sur la comptabilité des communes l'exige, il n'est pas tenu compte de cette reprise dans le tableau des coûts du préavis.

6. Coûts

Toyota Hilux - Double cab HHEV 2.8 Style 150 cv	CHF	53'469.00
<i>Options</i>		
Tôle de blindage	CHF	1'850.14
Attelage amovible 3.5T	CHF	2'960.22
Résine de protection benne	CHF	3'237.74
Housses de sièges av. / ar.	CHF	1'202.59
Tapis caoutchouc av. / ar.	CHF	231.27
Forfait livraison	CHF	647.55
Total intermédiaire HTVA	CHF	63'598.51
Divers, imprévus (arrondi à env. 9.09%)*	CHF	5'781.69
Sous-total HTVA	CHF	69'380.20
TVA 8.1%	CHF	5'619.80
Total TTC	CHF	75'000.00

*Les divers et imprévus servent à pallier le renchérissement possible d'ici la signature du contrat.

7. Charges d'exploitation (fonctionnement)

Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 8'325.--. Représentant les intérêts et amortissement projetés sur 10 ans.

A noter que la durée d'amortissement est dictée par le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

8. Conclusion

En conclusion, afin de permettre au service forestier de pouvoir continuer à offrir un service de qualité en toute sécurité, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 15/2024 relatif à la demande de crédit de CHF 75'000.-- TTC pour le remplacement du véhicule de l'équipe forestière

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

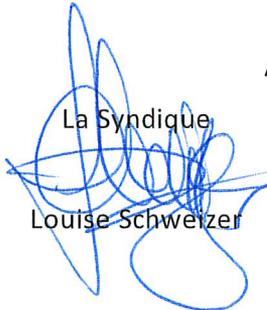
Oui les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 15/2024 relatif à la demande de crédit de CHF 75'000.- - TTC pour le remplacement du véhicule de l'équipe forestière.
2. de financer ce dernier par la trésorerie.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 2 octobre 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer



Le Secrétaire

Quentin Pommaz